

République Française  
Département : BAS-RHIN  
Arrondissement : Saverne  
PETERSBACH - Commune

## Procès verbal

Le lundi 27 mai 2024 à la Mairie, l'assemblée, régulièrement convoquée le 21 mai 2024, s'est réunie sous la présidence de Christian FAUTH.

Secrétaire de la séance : Rudi HELMSTETTER

**Présents** : Pascal ANSTETT, Didier BECK, Sylvie BIEBER, Stella BRUMM, Christian FAUTH, Rudi HELMSTETTER, Sabine HOFFMANN, Sophie KLEIN, Pascal MEUNIER, Mario QUINTO, Philippe SCHEID, Christian THIEBOLD, Berni ZIMMERMANN

**Représentés** : Valérie DORMEYER représentée par Pascal MEUNIER, Alain MEYER représenté par Mario QUINTO

### Ordre du jour :

Approbation du PV du 22 avril 2024

- 1) Création de poste saisonnier
- 2) Subvention à la paroisse protestante
- 3) Divers

### Délibérations du conseil :

#### Création d'un emploi d'agent technique territorial contractuel à temps complet

(N° DE\_026\_2024)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi de d'agent technique territorial à temps complet, en qualité de contractuel.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35e.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 367, indice majoré : 366.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un :

**Accroissement saisonnier d'activité** : 6 mois pendant une même période de 12 mois.

Délibération : adoptée

## Subvention pour la paroisse protestante (N° DE\_027\_2024)

Le conseil municipal, ayant pris connaissance de la demande de subvention pour des travaux d'isolation du presbytère que la paroisse protestante a réalisé, décide d'accorder une subvention d'un montant de **1 086 €** pour ces travaux.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 65748 du budget 2024.

Délibération : adoptée

## Divers

### **a) Modification des tarifs de la cantine**

Le traiteur Cuisine du Pays de Bitche augmente son tarif, le conseil municipal décide d'ajuster cette hausse de 5,70 € à 5,90 € pour la rentrée de septembre 2024. Un arrêté de modification du tarif sera pris par le maire.

### **b) Logements communaux**

Le maire présente la proposition transmise par l'Agence immobilière CAP EST IMMO pour la gestion des 3 logements situés au 1 rue de Struth. Le conseil municipal émet un avis favorable pour confier la gestion de ces 3 logements à l'agence.

### **c) Réunions**

- Le maire fait le compte-rendu de la conférence des maires avec la procureure du Tribunal Judiciaire de Saverne au sujet des dépôts sauvages.
- Le maire fait le compte-rendu sur l'arrêt de la prise en charge du transport méridien par la Région Grand Est. Le Bas-Rhin gardera encore cette compétence pour l'année scolaire 2024-2025. Par la suite, le transport méridien sera pris en charge par les communes.

### **d) Divers**

- Un test de mise en route du dispositif d'alerte se trouvant au-dessus de la mairie sera effectué mercredi 29 mai durant la journée.
- Le maire fait un rappel du bureau de vote du 9 juin pour les élections européennes.
- La visite d'un comité de la tournée conseils du jury fleurissement a été instructive pour l'aménagement des massifs restant à fleurir.
- La prochaine séance du conseil municipal est fixée au lundi 8 juillet 2024.

Christian FAUTH  
Président de séance



Rudi HELMSTETTER  
Secrétaire de séance

